

L'exécutif renonce finalement à l'attestation de sortie en journée

Un simple justificatif de domicile suffira pour les déplacements dans un rayon de 10 km. La nouvelle attestation dérogatoire de sortie avait été critiquée dès sa mise en ligne pour sa complexité.

Par **Arthur Berdah**

Publié il y a 10 heures,

Mis à jour il y a 7 heures



Un contrôle d'attestation à Paris en mars 2020. AFP

La polémique et le bon sens ont eu raison de l'absurdité technocratique et bureaucratique. Alors que la nouvelle attestation dérogatoire de sortie, mise en ligne ce week-end par le ministère de l'Intérieur, a été très vivement critiquée, l'exécutif a décidé de la supprimer en journée. Un simple justificatif de domicile sera désormais nécessaire pour les déplacements dans un rayon de 10 kilomètres.

Initialement, Beauvau avait diffusé un document de deux feuillets avec une quinzaine de motifs, calqué sur le modèle des précédents confinements du printemps et de l'automne derniers. Or le résultat est très vite apparu en décalage total avec la

«*clarté*» revendiquée jeudi par Jean Castex, qui avait affiché l'ambition de réussir à «*freiner sans enfermer*».

Malgré cette «*simplification considérable*», Matignon précise que l'attestation reste toutefois valable et nécessaire dans deux cas en journée : si l'on ne dispose pas de justificatif de domicile à son nom ; ou si l'on n'est pas confiné chez soi. Elle est également indispensable pour circuler à partir de 19 heures, après l'entrée en vigueur du couvre-feu.

À voir aussi - Le préfet des Hauts-de-France annonce un renforcement des contrôles «aux barrières de péages et dans les gares»